

intermédiaire et que Wall Street déterminerait la valeur du dollar canadien. Dès lors, je pris la résolution de doter le pays d'une banque centrale parce qu'il nous faut une institution financière en état de traiter d'autorité au nom du Canada avec les autres pays du monde. Pour devenir indépendant, le Canada doit avoir un organisme compétent pour déterminer les soldes et régler les comptes internationaux, et ce sera le rôle de la banque centrale.

Le très hon. M. BENNETT: Indépendant financièrement est la formule dont je me suis servi.

Le très hon. MACKENZIE KING: Le mot financièrement n'est pas au compte rendu mais je ne doute pas que mon très honorable ami l'ait employé.

Avant d'aborder le fond des observations du premier ministre sur le sujet, je désire en commenter un passage: je veux dire sa surprise de constater que le Canada n'avait pas de moyen direct de régler et solder avec Londres. Le seul intermédiaire, dit-il, était New-York, qui déterminerait la valeur du dollar canadien. Voyons, le premier ministre, qui depuis plus d'un an remplissait les fonctions de ministre des Finances, devait certainement savoir mieux que ce qu'il a induit les jeunes conservateurs de London, Ontario, à croire, ou ce serait bien surprenant. En tout cas, il reste clair qu'étant ministre des Finances, en 1931, il en était venu à la conclusion que le Canada aurait une banque centrale.

Le très hon. M. BENNETT: Devrait avoir.

Le très hon. MACKENZIE KING: Dès lors, pourquoi n'a-t-il pas agi franchement à l'égard de la Chambre des communes? Après tout, il en est le guide et son autorité lui vient de la confiance qu'elle lui fait. Pourquoi, en 1931, en 1932 et en 1933, lorsque nous avons discuté la question d'une banque centrale, n'a-t-il pas montré plus de franchise envers les députés? Par ailleurs, pourquoi nommer une commission royale chargée d'étudier l'à-propos d'une banque centrale si le premier ministre avait déjà pris une décision à ce sujet? Mais il y a quelque chose de plus extraordinaire. Si, dès 1931, le premier ministre avait résolu d'établir une banque centrale, et, étant donné le fait qu'à la conférence économique de Londres il a pu motiver et faire voter une résolution en ce sens se rapportant directement au Canada, pourquoi, cette résolution adoptée, a-t-on jugé nécessaire de nommer une commission royale avec mission d'examiner si l'établissement de cette institution était à propos ou non?

Il est important de remarquer certaines dates, et je désire en souligner quelques-unes

touchant l'à-propos de cette banque centrale. La résolution de la conférence économique mondiale, comprise dans le rapport de la conférence monétaire et financière, fut votée le 27 juillet 1933. J'en donnerai lecture, parce que, du point de vue du premier ministre, les raisons invoquées à l'appui d'une banque centrale ne paraissent pas les mêmes que celles relatées dans le rapport de la commission royale. Je cite la page 13 du rapport:

La Conférence considère qu'il est essentiel, afin de doter un étalon-or international du mécanisme nécessaire à son fonctionnement satisfaisant, que des banques centrales indépendantes, jouissant des pouvoirs et de la liberté indispensables pour pratiquer, en matière de monnaie et de crédit, une politique appropriée, soient créées dans les pays ayant acquis un certain développement, qui ne possèdent pas actuellement une institution bancaire centrale adéquate.

D'après ce qu'a dit le premier ministre, il semblerait que la création d'une banque centrale a pour but de rétablir l'étalon-or et non pas tant de fournir les moyens nécessaires au contrôle du crédit, du point de vue social, qui, je l'imagine, est le point de vue auquel la plupart des Canadiens voudraient qu'on se place en créant une institution bancaire centrale.

Cette résolution fut adoptée le 27 juillet. Et c'est le 31 juillet, c'est-à-dire quelques jours après l'adoption de la résolution par la conférence économique mondiale, que fut passé l'ordre du conseil que j'ai cité, et qui instituait une commission royale au Canada pour étudier l'opportunité de la création d'une banque centrale. Le rapport de la commission royale fut signé le 27 septembre et ne fut publié que le 13 novembre; mais je suppose que ses conclusions ont été immédiatement communiquées au premier ministre et à ses collègues. Entre ces deux dates, le premier ministre annonça à Winnipeg que la conférence de Londres avait sur sa proposition, adopté une résolution à la suite de laquelle nous devons avoir une banque centrale. J'avoue que je peux difficilement comprendre quel était le but du premier ministre en faisant cette déclaration, si ce n'était de s'assurer que la commission royale n'aurait pas le crédit de l'établissement de cette banque centrale ou que nul autre parti politique n'aurait le mérite d'avoir préconisé pareil établissement, c'est-à-dire de s'assurer que tout le mérite reviendrait à la décision qu'il avait prise lui-même en 1931 de faire établir une banque centrale au Canada, décision qu'il n'avait toutefois pas fait connaître à d'autres à l'époque où la Grande-Bretagne abandonna l'étalon-or. Je répète que si le premier ministre, alors qu'il était ministre des Finances, était déterminé à faire de cette politique celle de son